

Assurance-chômage—Loi

assurée. Je ne devrais peut-être pas dire personne, parce que l'on trouvera toujours un toqué qui stationnera son auto dans un endroit dangereux puis attendra deux ou trois heures que quelqu'un vienne la frapper et alors il pourra faire réparer ce qui n'allait pas auparavant. Cette règle a des exceptions. On trouve des médecins, des avocats et des travailleurs qui trichent, mais cela ne veut pas dire que tous les travailleurs, tous les médecins ou tous les avocats trichent. Certains d'entre eux seulement le font, et il faut nous en prendre à ces exceptions, mais sans fausser pour eux tout le système.

Comme j'étais en train d'expliquer, avant que le gouvernement libéral n'informatise le système et n'embauche des fonctionnaires très chèrement rémunérés, on avait décidé qu'il fallait trouver un moyen de contrôler les personnes qu'on avait embauché la veille; un chômeur devait se rendre au bureau de placement et si on lui offrait un travail, il le prenait, mais si on ne lui offrait rien, on l'inscrivait sur son dossier et il pouvait se rendre du côté de l'assurance-chômage où il présentait sa carte où ses cotisations étaient inscrites, et on lui donnait ses prestations et il allait se chercher un emploi. Quand il trouvait un emploi, il recommençait à verser les cotisations que l'on inscrivait ensuite sur sa carte. Si un chômeur pensait qu'il ne recevait pas ce qui lui était dû, on lui montrait sa carte et il pouvait faire lui-même la somme de ses cotisations ou demander à un avocat ou à un comptable de s'en occuper. Maintenant, tout est si compliqué que nous ne savons pas vraiment si les chômeurs touchent honnêtement leurs prestations d'assurance-chômage.

Il est très facile pour le ministre de dire, comme il l'a fait au cours d'une discussion à laquelle j'ai participé, qu'il prévoyait que les gens voudraient aller ailleurs. Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement libéral reste indéfiniment au pouvoir. La dernière fois, il y est resté 20 ans. Maintenant il a été au pouvoir assez longtemps et il devrait s'en aller. Je m'attends à certains changements après les prochaines élections et je prévois qu'à ce moment-là—je suis peut-être un optimiste-né—que la situation s'améliorera et qu'il y aura plus d'emplois, en particulier dans le nord de l'Ontario, dans ma circonscription, où le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lesard) a dépensé 2.5 millions de dollars à chercher des minéraux. Si on trouve des gisements, je m'attends à ce que des mines soient mises en exploitation; si cela se produit, je veux que ce soit ces jeunes, et non ceux qui vivent à Toronto, mais ceux qui vivent au Timiskaming, qui obtiennent ces emplois...

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Est-ce qu'on permet au député de continuer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Johnston (Westmount): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je proteste contre l'affirmation du député de Timiskaming (M. Peters).

Une voix: Ça n'a rien à voir avec le Règlement.

[M. Peters.]

M. Johnston (Westmount): D'après lui les médecins et les avocats trichent. Ce n'est pas là, à mon avis, une remarque conforme à l'usage parlementaire. Il a ajouté bien sûr que ce n'était pas le cas de tous les médecins et de tous les avocats. J'aimerais faire corriger le compte rendu.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. C'est un sujet de discussion et si le député veut engager une discussion je lui permettrai de le faire un peu plus tard.

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, avant de prendre la parole sur ce bill j'aimerais dire aux députés à quel point les débats de ces dernières semaines ont été instructifs, en ce qui me concerne. Je parle ici de l'étude du projet de loi, depuis la deuxième lecture à la Chambre jusqu'à l'étape du comité.

Dans ma naïveté de néophyte je voyais l'étude du bill en comité avec optimisme, pensant qu'en comité les représentants du gouvernement manifesteront un bel esprit de collaboration pour qu'on puisse aller au cœur du problème de l'assurance-chômage et du chômage en général; je comptais qu'ils se montreraient pleins de bonnes dispositions devant les propositions et amendements qui seraient faits au sujet de cette mesure.

Le ministre lui-même ne nous a-t-il pas dit que ce n'était pas une solution définitive ou une panacée, que le bill n'était pas parfait et qu'en conséquence il serait revu à l'avenir, car il ne résolvait pas tous les problèmes. Cela étant, j'ai été tout à fait stupéfait, je l'avoue, de constater que le gouvernement ne semblait pas du tout disposé, à l'étape de l'étude en comité, non seulement à accepter les changements qu'on avait proposé d'apporter à cette mesure, mais il n'était même pas prêt à écouter les témoins et encore moins à accepter comme on l'avait proposé que de nouveaux témoins comparaissent devant le comité.

J'ai donc eu l'impression très nette devant l'attitude du gouvernement de retrouver cet état d'esprit que j'avais observé dans d'autres cercles, où certaines personnes aux idées bien arrêtées refusent de reconnaître les faits et d'en démordre. En tant que nouveau député de la Chambre, c'est cela qui m'a frappé, même avant d'avoir été marqué par tous les préjugés que les députés acquièrent en général avec le temps, à la Chambre.

● (2022)

Au début, j'ai été stupéfié de voir que le gouvernement ne voulait pas écouter les nombreuses délégations et les particuliers qui se sentent lésés par ce bill. Au moins 35 délégués et particuliers voulaient venir exposer leurs points de vues au comité. Ils voulaient donner leur avis sur les changements qu'on se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage et proposer ce qu'ils pensaient être de meilleures façons de régler les problèmes dont parlait le gouvernement.

Le ministre a dit qu'il était prêt à écouter les suggestions. Il a dit que le bill n'était certes pas parfait et pourrait être amendé au cours des prochaines années. En dépit de cela, on a étroitement limité le nombre de témoins qui pouvaient être entendus. On a certes limité à environ une heure le temps accordé à chaque témoin au comité.